Les soul-officiers sont priés de se munir de la carte au siège Lille S.-O., et de papier et crayon.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

POIDS ET HALTÈRES. — Dimanche 11 mars à 15 h. le Club « Tourcoing Haltérophile-Athlétique » 137, rue de la Croix-Rouge, organise un match de Poids et Haltères par équipe qui mettra en présence ses meilleurs éléments. Ce match se disputera sur cinq mouvements : arraché à droite, à gauche, développé, arraché à 2 bras et épaulé-jeté à 2 bras.

Les équipes comprendront chacune cinq athlètes sélectionnés parmi les meilleurs avec comme capitaines MM. Henri Leglaye, champion du Nord mi-lourd 1933 et Gérard Pardon (poids moyen) vainqueur toutes catégories du Critérium Régional 1933. Le prix des places a été fixé à 2 francs pour les chaises et 1 fr. pour les banquettes.

JEUX DIVERS

CYNOPHILIE. — **Les Ratters de l'Abattoir.** Résultat du concours organisé par cette société : 1er prix Debaisieux, de l'Abattoir, avec « Boby » 11' 3/5 — 2e Samyn, de Neuville, avec « Lisette » 14". — 3e Defoot, de l'Abattoir, avec « Riquet » 16" 4/5. — 4e Verbecke, du Touquet, avec « Polo » 19". — 5e Richard du Touquet avec « Boule » 21" 3/5 — 6e Syvère, de l'Abattoir, avec « Rex » 22". — 7e Billet de Mouscron, avec « Cora » 27" 2/5. — 8e Six Alphonse (Touquet) avec « Prinka » en 28" 4/5. — 9e Six Auguste, de l'Abattoir, avec « Dick » en 29" 2/5.

La première manche de la Coupe Henri Padou est gagnée par le Club du Touquet, avec 89 secondes 2/5. Les « Imbattables » d'Hem arrivent seconds avec 2 m. 39 s.

PARTIS POLITIQUES

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE. — Ce soir mercredi, de 18 à 20 heures, permanence de la « Solidarité républicaine, laïque et sociale », au Café de l'Industrie, 2, Place Victor-Hassebroucq. Renseignements gratuits d'ordre juridique et consultations sur toutes questions civiles, loyers, successions ; d'ordre médical, pensions d'invalidité accidents de travail et assurances sociales ; d'ordre général et administratif, etc..

ETAT-CIVIL

Naissances. — Michel Dantoing, rue du Virolois, 49. — Yves Blondeel, rue Voltaire, 162. — Jean Delescluse, rue de la Rochelle 82. — Bernadette Blondeel, rue du Chêne-Houpline, 220. — Liliane Couriens, rue du Laboureur, cour Leclercq, 3. — Jacques Vandenbogaerde, Michel Deprez et Marcel Mahieu, tous les trois rue Nationale, 128.

Publications. — Raymond Desreux, rattacheur, rue Epinette, III et Andréa Seys, coigneuse, rue Ermitage, 41.

Eugène Pichard, caporal à Sidi Bel Abbès, et Jeanne Leclercq, lingère à Sidi Bel Abès.

Henri Parmentier, tapissier, rue Houchard 18e et Lucienne Février, soigneuse, rue du Cymbale, 21.

Jules Selosse, décolleteur à Roubaix et Maria Pannecoucke, soigneuse, rue Ermitage 71.

Henri Flament, tourneur en fer, rue du Tilleul, impasse Roussel 35, et Ivonne Meermann, apprêteuse, à Wattrelos.

Léon Allienne, magasinier, rue de Charcaubland, 11 et Robertine Pollart, bobineuse, rue de l'Industrie, 29.

Charles Depraete, typographe, rue Brun-Pain, 328, et Simonne Ghys, piquûrière, rue La Vérousse, 15.

Ernest Glorieux, domestique à Roubaix et Hélène Lamarcq tisserande rue Dr Dupont 28.

Raymond Pressé, cocher à Roubaix et Rachel Demets, s.p. rue Molière, 14.

Isaée Cappelle, tapissier rue d'Ostende 11 et Ida Vanluggène, soigneuse, rue de Baltenti, 1.

Emile Deichambre, clerc de notaire, rue de Mouvaux, 162 et Christiane Frère, sans profession, à Roubaix.

Décès. — Mathilde Lyssens, 73 ans, veuve Charles Stamper, 3, rue d'Havré. — Isidore Herbaux, 81 ans, rue du Haze, 112. — Albert Vlaeminck, 23 ans, rue Pont Neuville, 117. — Jeanne Cartier, 31 ans, épouse Emile Cannière, rue Nationale, 138. — Camillus Coquel 45 ans, rue Nationale, 138. — Amand Quivy, 81 ans, rue des Plats, 218. — Vital Lehoucq, 36 ans ; Marie Parent, veuve Henri Fourmentin et Kleber Parsy, 11 ans, tous trois rue Nationale, 128.

HALLUIN

Dispensaire d'hygiène. — Le bureau de l'infirmière-visiteuse est ouvert aujourd'hui de 15 h. 30 à 17 h. 30.

A la Philharmonie d'Halluin. — Ce soir, à 20 h., répétition générale au Café des Vieux-Amis, rue des Ecoles.

Accordéonistes Halluinois. — Au local ce mercredi à 19 h. 30. Répétition générale.

Harmonie « La Fraternelle ». — Au local habituel, ce mercredi à 19 h. 30, répétition générale.

Cancordia-Harmonie. — Ce mercredi à 18 h. 30, au local, cours gratuit de solfège et d'instrument.

Ecole de perfectionnement des Sous-Officiers de réserve. — Ce soir, mercredi, séance en salle à 19 h. au local habituel « Foyer de la Paix ».

S.I. « Les Amis d'Halluin ». — Ce mercredi à 20 h. au Foyer de la Paix. Réunion mensuelle. Tous les membres sont spécialement priés d'y participer.

Esperanto. — Ce soir, cours gratuit au local habituel de 19 à 21 h.

Vélo Club Halluinois. — La Commission prie tous les membres et personnes possédant des carnets de tickets du bal du 10 mars, vendus ou invendus, de bien vouloir les remettre au local, au plus tard le 9 mars.

L'épreuve de course de classement qui se dispute depuis le 4 mars — et ce — jusqu'au 25 mars, se poursuit avec succès.

De nombreux prix sont réservés pour le classement et offerts par M. Paul Petit, 31, rue Emile-Zola à Halluin.

Dimanche 11 mars, 2e épreuve, départ à 9 h. 30 du local.

Voici le classement de la 1re épreuve : 118 partants), 1er. Demeyer ; 2. Loncke A. ; 3. Grimonprez ; 4. Desrumeaux ; 5. Duquesne.

RONCQ

Un mari violent. — Au hameau du Blanc-Four, au n° 12, rue de Lille, la police dut, à maintes reprises, intervenir pour calmer un sieur Rémi Seys, 38 ans, qui battait sa femme, Joséphine Pastré.

Il y a plus de six mois, sur plainte de cette dernière, suite à une enquête, Seys Rémi fut interné à l'asile d'aliénés d'Armentières.

Hier matin, mardi, M. Gadroy, commissaire de police, était avisé que Seys s'était évadé de la clinique d'Armentières avec un autre détenu.

La direction de l'asile aurait surpris une correspondance de Seys qui ferait croire que celui-ci aurait contre sa femme de mauvaises intentions, lui reprochant de l'avoir fait interner contre son gré.

Devant cette situation, des recherches sont actuellement entreprises dans la commune, pour retrouver Seys. Celui-ci très vraisemblablement, viendra rôder autour de l'habitation de sa femme.

Pour les chômeurs. — Aujourd'hui mercredi, à 9 h., pointage des chômeurs partiels.

Pour les chômeurs complets, paiements des allocations de chômage, de 15 à 16 h.

Aux Musiciens. — Pour la Fanfare du Blanc-Four, à 19 h. 30, répétition.

Au local de la Philharmonie, répétition à 20 heures.

Jeunesse Ronquoise. — Au Gymnase municipal, à 19 h., répétition pour adultes et pupilles.

BONDUES

50 kilogs de tabac saisis par la Douane

Une visite domiciliaire a été effectuée hier, mardi, vers 9 h., au domicile d'un ouvrier agricole, Henri Lowagie, au hameau de Perquau, à la Croix-Blanche, Bondues.

Les opérations étaient dirigées par le capitaine des douanes Thuin, secondé par le lieutenant Carpentier, d'Halluin et le brigadier Livet, chef de la brigade de Roncq.

Dans la chambre à coucher des époux Lowagie, dissimulés sous le lit, deux ballots de tabac belge furent découverts.

La saisie comporte 50 kgs de tabac pour une valeur de 3.125 fr.

Les deux ballots furent ramenés au bureau de la brigade de Roncq, où le procès-verbal de saisie fut dressé.

LINSELLES

UN LINSELLOIS ET SES DEUX FRÈRES TOTALISENT 260 ANNÉES D'EXISTENCE

On vit vieux dans le Nord et les cas de longévité que nous avons fréquemment à citer tendent bien à le prouver. Voici encore un exemple d'autant plus probant qu'il s'agit de trois frères, totalisant 260 années d'existence.

C'est à Linselles que demeure le benjamin de cette équipe de solides vieillards. M. Louis Catry-Ghesquière, rentier à Linselles et enfant de cette commune fêtera son 87e anniversaire au mois de mai prochain.

En haut : *M. Louis Catry-Ghesquière.* En bas : *Le vaillant octogénaire dans son jardin.*

C'est un vieillard solide, ancien « censier » et qui malgré les années est resté solide au poste et bon vivant.

Dans sa petite maison de la place Jeanne-d'Arc, il ne connait guère l'inaction et sa distraction favorite est encore de travailler à son jardinet.

La bêche en mains, il « fouit » encore comme un jeune homme et comme un jeune homme il salt, le verre en mains, tenir tête aux plaisants.

L'œil vif de malice il n'a pas son pareil pour vous conter de savoureuses anecdotes, histoires du passé, histoires de la guerre.

Alors qu'il exploitait la vaste ferme du Gavre, ses deux frères Jean Catry-Lemaire qui aura ses 91 ans, à la Toussaint et Désiré Catry-Ghesquière qui en aura 88 à la Sainte-Cécile étaient également censiers dans la région.

L'aîné est maintenant rentier à la Chapelle d'Armentières, le second au Doulieu.

Tous deux sont d'ailleurs encore aussi valides que leur plus jeune frère.

Leur descendance est extrêmement nombreuse et M. Louis Catry, à qui nous posions la question, s'avoua incapable de faire le total du nombre impressionnant de ses petits-fils, neveux, arrière petits-neveux...

Les travaux des champs conservent les hommes, en voici un bel exemple !

B.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil se réunira jeudi 8 mars à 19 h. 30. A l'ordre du jour : Secours de chômage ; paiement d'une allocation les dimanches et jours fériés. Demandes d'assistances.

Etat civil. — Décès : Jules Parent, 73 ans, rue de la Poste, 58. — Maria Benoit, veuve Plouy, 80 ans, rue de la Poste, 101.

MOUVAUX

Pour la Mi-Carême. — Les débitants de boissons pourront laisser leurs établissements ouverts toute la nuit du 11 au 12 et jusqu'à 2 h. du matin la nuit du 12 au 13 mars. Ceux régulièrement autorisés pourront faire danser et jouer de la musique jusqu'à une heure du matin au cours des mêmes nuits. Il est rappelé à cette occasion que les demandes de permis de danser doivent être adressées à la Mairie, par écrit, guichet numéro 2, au moins 48 h. à l'avance.

Une fête de bienfaisance. — Un match de bienfaisance au profit des vieillards de l'hospice et des chômeurs aura lieu le lundi de Pâques, à 10 h., au terrain municipal des Sports, carrière des Prés, rue de Lille, entre les Berdouilleux de Mouvaux et l'Amicale du Blanc-Seau. Des billets d'entrée donnant droit à une tombola sont en vente dans tous les cafés de Mouvaux. Les lots sont toujours reçus avec reconnaissance au Pigeau Bleu, 21, rue de Lille, au Laboureur, et chez l'organisateur, M. Legrand, rue de Lille, 9.

Le chômage. — Durant la période du 26 février au 3 mars, il a été payé une somme totale de 11.173 fr. 50 se répartissant comme suit : chômage complet, 9.929 fr. 50 ; chômage partiel, 1.174 fr. ; secours du Bureau de bienfaisance, 70 fr.

Paiement des secours. — Les secours mensuels seront payés à la Recette municipale samedi 10 mars, dans l'ordre suivant : à 11 h., assistance aux femmes en couches et allaitement maternel ; à 14 h., assistance aux vieillards, infirmes et incurables ; à 15 h., assistance aux familles nombreuses ne percevant pas l'encouragement national (cartes vertes)

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Il est rappelé que la liste des bénéficiaires admis par le Conseil municipal est déposée à la Mairie où chacun peut en prendre connaissance. Le délai pour les réclamations expire le mercredi 14 mars.

Musique municipale. — Jeudi 8 mars, de 20 à 21 h., répétition avec tambours et clairons ; de 21 à 22 h. pour l'Harmonie seulement ; recette mensuelle.

Etat Civil. — Naissance. — Georges Coudeville, rue des Coulons, 68.

Décès. — Robert Rigole, 5 mois, rue Jean-Jaurès, 122.

MARCQ-EN-BARŒUL

QUELQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL

A la chocolaterie Delespaul-Havez, Arthur Wattiau, 40 ans, demeurant rue Mongolfier, à Marcq-en-Barœul, a fait une chute dans un escalier de l'établissement. Il souffre de contusions dans la région dorsale et sous-coccygienne, et devra se reposer 12 jours.

— Djeffal Derbal, manœuvre, domicilié rue du Long-Pot, à Fives-Lille, travaillant dans le chantier de la Cotonnière de Fives, se donna un violent coup de marteau sur la main. Une forte contusion à la face dorsale de la main gauche demandera 12 jours de repos.

— Ida Montagne, 40 ans, aide, à la Chocolaterie Délespaul-Havez, demeurant impasse Délespaul-Havez, reçut sur la tête un coffret placé en haut d'une pile. Elle se plaint de plaies à la tête.

QUESNOY-SUR-DEULE

Médaille de la Mutualité. — Nous apprenons avec plaisir que la médaille de bronze de la Mutualité a été décernée à M. Adolphe Peckre, demeurant à Quesnoy-sur-Deûle, hameau de la Justice.

Membre de la commission de la Société de Secours Mutuels « La Fraternelle », depuis 25 ans, M. Peckre n'a cessé d'apporter à cette société son plus grand dévouement.

Familles Nombreuses. — Le Conseil municipal a maintenu pour cette année l'allocation compensatrice des impôts de consommation aux familles ayant plus de trois enfants vivants au 31 décembre 1933. Pour bénéficier de cette allocation, le chef de famille doit être de nationalité française et habiter Quesnoy-sur-Deûle depuis deux ans au moins au 31 décembre 1933.

Les inscriptions sont reçues en mairie, du lundi 12 mars au samedi 24 mars inclus, de 16 à 18 h., sur présentation du livret de famille. Passé ce délai, aucune inscription ne sera plus reçue.

Avis aux cultivateurs. — Le maire de Quesnoy-sur-Deûle rappelle aux cultivateurs qu'ils ne sont autorisés à abattre chez eux que les porcs destinés exclusivement à leur consommation familiale ; Tout animal destiné à la vente au public soit en totalité soit en partie doit obligatoirement être sacrifié à l'abattoir et soumis à la visite sanitaire.

Il est rappelé aussi aux intéressés que tout abatage d'animal doit être signalé au préalable au service de l'octroi par une déclaration écrite.

LILLE

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 5 MARS

Fraude alimentaire. — Le 16 novembre dernier, la dame Roussel-Thieffry, fermière à *Loos*, a mis en vente du lait écrémé à 40 %. Elle est condamnée à 300 fr. d'amende.

Le tronc tentateur. — Le 27 février dernier, Maurice Vermeersch, manœuvre à *Lomme*, pénétrait dans l'église de Capinghem et essayait de s'emparer de l'argent contenu dans les troncs, mais la femme chargée du nettoyage survint, et Vermeersch dut s'enfuir. Il fera 4 mois de prison.

Poisson à bon compte. — Le 10 octobre, Hemon Eugène, marchand de quatre-saisons à *La Madeleine*, prenant la fausse qualité de commerçants, se faisait expédier des colis de poissons par la maison Béguet de Boulogne-sur-Mer. Il vendit le poisson au marché de Lille et garda l'argent. Il encourt 2 mois de prison.

La débauche. — Marcelle Mérigot, cabaretière, qui tenait un café rue du Bois Saint-Sauveur à *Lille*, était poursuivie pour emploi habituel de femme de débauche ; son ami René Chénéry était poursuivi sous la même inculpation. Elle est condamnée à 1 mois et 50 fr d'amende. Thénéry, par défaut, encourt 2 mois et 50 fr. d'amende.

Affaires diverses. — Louis Huyghe, manœuvre à *Roubaix*, est condamné à 10 jours avec sursis et 1.375 fr. d'amende pour avoir vendu 22 kilos de tabac belge haché, à *Lomme*, de porte en porte.

— Pour avoir passé en fraude 15 kilos de tabac haché, Ernest Pillez, bonnetier à *Roubaix*, et Louis Guffroy, charron à *Lille*, encourent 10 jours, avec sursis pour le premier, et 937 fr. 50 d'amende.

— Pour même motif, 3 jours avec sursis et 500 francs d'amende à Maurice Vliegthe, trieur de laines à *Roubaix*.

— Egalement pour fraude au douane, 10 jours et 500 fr. d'amende à Mario Stonnikzati, mineur, sans domicile fixe.

— 50 fr. avec sursis et des dommages-et-intérêts vis-à-vis de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, à Polydore Degroote pour avoir emprunté la voie du tramway à Roncq, le 20 novembre dernier, avec un camion attelé de deux chevaux qui masquaient la lanterne, ce qui fut la cause d'une collision ; le wattman a été acquitté.

— Le 6 décembre, le tram F, se dirigeant de Lille à Flers-Breucq, rencontra un camion très faiblement éclairé qui circulait dans le même sens, et était conduit par Henri Delgrange, charretier à Croix. Celui-ci est condamné à 100 fr. d'amende.

AUDIENCE DU 6 MARS

Escroc. — Dans le début de l'année 1934, Maës Moïse, 33 ans, ouvrier de ferme, actuellement détenu, qui, se trouvait sans travail, conçut le dessin, afin de se procurer de l'argent, de se présenter chez divers bouchers de la région, comme venant de la part de M. Mées Jean, boucher à **Lomme**, dont il disait être le frère. Il demandait alors diverses sommes d'argent sous des prétextes divers.

En d'autres circonstances, il se faisait passer pour un marchand de charbon du pont de Canteleu et se faisait également remettre des sommes d'argent en employant les mêmes procédés.

Moïse Maës a reconnu avoir escroqué une somme d'environ 70 francs. Il déclara avoir agi ainsi parce qu'il était dans la misère.

Il a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

Abus de confiance. — Dans le courant du mois d'août 1933, M. Jules Van Laumelin, soldeur à **Lille**, confiait à titre conditionnel au sieur Léon Van Leeuwen, 25 ans, forain, à Lille, 134, rue des Postes, diverses marchandises à charge par lui de les vendre et de lui en représenter la recette chaque jour.

Après s'être acquitté scrupuleusement du mandat à lui confié, Van Leeuwen négligea de rendre ses comptes, et disparut en conservant par devers lui les marchandises qui lui avaient été confiées ainsi d'un panier en osier d'une valeur de 190 francs.

Le montant des marchandises ainsi détournées s'élève à la somme de 2.893 francs 60.

Pour abus de confiance il a été condamné à trois mois de prison, peine qui se confondra avec une autre prononcée le 5 février 1934.

M. Laumelin, partie civile, a obtenu le remboursement de la somme de 2.893 fr. 60.

Les mœurs. — Georges Sotier, 51 ans, journalier, 111, rue Paul-Lafargue, à **Lille**, était poursuivi pour avoir exercé des violences envers une enfant de 6 ans.

Il a encouru trois mois d'emprisonnement.

Indélicat courtier. — Charles Courtois, 56 ans, exerçant la profession de courtier à **Amiens**, y demeurant rue Pierre-Lhermitte, a été condamné à 100 francs d'amende avec sursis au chef d'abus de confiance.

Indéirables. — Le 27 février 1934, à 9 h. du matin, le gendarme Meignotte, passant rue des Augustins, à **Lille**, interpellait un individu qui paraissait suspect. Emmené à la gendarmerie, cet individu fut reconnu comme ayant été l'objet d'un arrêté d'expulsion. Il s'agit d'un sieur Eljazz Hentors, 37 ans, manœuvre, sans domicile fixe, que le tribunal a condamné hier à un mois d'emprisonnement.

— Même peine, pour même délit, à Joseph Sombeck, 38 ans, charpentier, sans domicile fixe.

Affaires diverses. — François Wyrwalski, 22 ans, mineur, sans domicile fixe, a encouru quinze jours d'emprisonnement pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Pour le même délit, Jean Bardziszewski, 39 ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, encourt un mois d'emprisonnement.

— Trois jours et 500 fr. d'amende à Roland Payen, 21 ans, 41, rue Brule-Maison, à **Lille**, qui a frauduleusement introduit du tabac de provenance étrangère.

EMPRUNTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

BONS DU TRÉSOR 5 % 1934
émis à 975 fr., remboursables à 1.000 fr. dans 5 ans

EMPRUNT DES P. T. T. 5 % NET
émis à 995 fr. par obligation de 1.000 fr.

DÉPARTEMENT DU NORD 5 1/2 %
émis à 960 fr. rendement réel 6 % environ

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
Emprunt à LOTS 5 1/2 % 1934
émis à 990 fr. : 2 tirages par an avec gros lots de 1 million et nombreux autres lots

VILLE DE PARIS
Emprunts à LOTS 5 1/2 %
émis à 954 fr. par obligation de 1.000 francs

LOTERIE NATIONALE
9e et 10e tranches

Nous nous chargeons **SANS FRAIS** de l'encaissement des gros lots. Discrétion absolue.

BONS AU PORTEUR

à 3 mois	4 %	Intérêts net d'impôts et payables d'avance
à 6 mois	4 1/2 %	
à 12 mois	5 %	
à 18 mois	5 1/2 %	
à 24 mois	6 %	

Ces Bons sont émis à partir de 500 fr. et remboursés à l'échéance sur simple présentation.

Leur revenu élevé et les garanties de sécurité qui y sont attachées en font un placement attrayant et de sécurité la plus absolue.

BANQUE IMMOBILIÈRE J. MAIRESSE

TOURCOING	ROUBAIX	DOUAI
26, Rue Nationale	53, rue de la Gare	33, place Carnot
Tél. 19.96 — 24.32	Tél. 329.54 — 329.55	Tél. 995

— 50 francs d'amende par défaut à Jean Duville, 46 ans, musicien ambulant, à **Castres**, qui a circulé en camionnette automobile avec un laisser passer périmé.

UN MOTOCYCLISTE BLESSÉ PAR UNE AUTO

Au carrefour des rues des Postes et Henri-Kolb, une collision brutale opposait, hier soir, une auto conduite par M. Gérard Fauvet, domicilié à Vred, près de Valenciennes, et une auto montée par M. Rémy Markey, demeurant 58, rue Paul-Lafargue.

L'automobiliste se dirigeait vers la rue Gambetta. Le motocycliste roulait en direction du théâtre Sébastopol.

Le choc projeta M. Markey sur le sol, avec une extrême brutalité. On releva le motocycliste, qui se plaignait de quelques contusions au visage et sur les jambes. Des soins lui furent prodigués sur place, et le blessé put regagner son domicile.

La police du 4e arrondissement a procédé à l'enquête d'usage.

PETITES NOUVELLES

Une collision. — Un camion des messageries qui font le service d'**Estaires à Lille**, conduit par M. Loock, est entré, vers 11 h., Grand Place, en collision avec un tramway de la ligne H. Sous le choc, une tôle et une vitre du tramway ont été brisées. Pas d'accident de personne, et circulation non interrompue.

LA BRADERIE DES COMMERÇANTS DES RUES DU LONG-POT ET ADJACENTES

La braderie annuelle de la rue du Long-Pot et des rues adjacentes aura lieu cette année le lundi de Pâques, 2 avril, de 6 à 14 heures.

Comme précédemment, elle sera dotée de 400 fr. de primes qui seront tirées au sort entre tous les étalagistes.

Cette braderie va de succès en succès chaque année, aussi les marchands forains sont invités à ne pas attendre les derniers jours pour retenir leurs places. Pour les demandes de places, prière de s'adresser 79, rue du Long-Pot.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

AU SYNDICAT AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Le Conseil d'administration du syndicat agricole de l'arrondissement de Lille s'est réuni le 28 février 1934, sous la présidence de M. Casimir Destombe, vice-président, remplaçant M. Georges Poti, empêché.

Etaient présents : MM. Desbonnets Léon ; Brasme Théodore ; Becquart Constant ; Ghestem Alix.

M. Destombe expose à l'assemblée, les difficultés rencontrées par les producteurs pour l'écoulement de leurs blés et signale les différence de prix entre le cours officiel et les prix pratiqués en culture, que le prix du pain se trouve faussé et que l'intérêt des producteurs et des consommateurs se trouve lésé, attendu que la farine est taxée sur le prix officiel des blés.

Il fait ressortir également que les locations payées au quintal, sont basées sur le cours officiel, alors qu'il existe une différence d'au moins 15 fr. aux 100 kilogs, en raison des impuretés qui sont déduites par les meuniers lors de la livraison ainsi que des frais prévus par la loi du 6 décembre 1933.

Après divers avis de MM. Desbonnets et Brasme qui signalent qu'un certain nombre de moulins anglais se trouvent dans l'obligation de fermer étant concurrencés, notamment par les farines françaises.

Il est ensuite décidé à l'unanimité d'émettre un vœu pour protester sur les différences qui existent entre le cours officiel et les cours réels qui sont pratiqués en culture.

LA MADELEINE

Sur le pied gauche. — M. Levaast Paul, 30 ans demeurant 64, rue Godefroy à La Madeleine, menuisier au service de MM. Meurisse, entrepreneurs de menuiserie, a reçu une pièce de bois sur le pied gauche. Le docteur Pecheux a relevé une forte contusion et lui accorde 12 à 15 jours de repos.

En clouant une planche. — M. Filis Henri, demeurant 4, rue de Wazemmes à **Lille**, au service des Etablissements Kuhlmann, en clouant une planche, a trébuché. Le docteur Dubois, de Lille, a constaté une entorse du pied droit et lui a prescrit 20 jours de repos.

Un rail sur le pied. — M. Vandaslaei Julien, au service de la Société « Nord-France », demeurant 2, rue Joséphine, s'est blessé au pied droit. La blessure a été produite par la chute d'un rail. — Le docteur Happelle a relevé la fracture des 2me et 4me métatarsiens et a ordonné 35 jours de repos.

Un clou dans le pied. — La jeune Fourneau Solange, 14 ans, finisseuse, demeurant 9, place de la Boucherie, en se rendant à son atelier, s'est enfoncée un clou dans le pied droit. — Le docteur Masson a relevé une plaie infectée de la région malléolaire interne du cou de pied droit et lui a accordé douze jours de repos.

En retirant une pièce de tissu. — M. Vanlaethem Jules, tisserand aux Etablissements Huet, demeurant à **Saint-André**, a reçu un rouleau sur le pied gauche, ce qui provoqua une ecchymose gonflée. — Un docteur lui a octroyé quinze jours de repos.

LOMME

Les accidents de travail. — Quinze jours de repos à M. Sagniez Lucien, demeurant 20, rue Danton qui, dans les Etablissements Bernard et Cie, s'est fait une déchirure musculaire en basculant avec un sac d'engrais.

— 15 jours aussi à M. Denys Adolphe, manœuvre, demeurant à Lille qui, dans les mêmes Etablissements, s'est contusionné le genou droit en se jetant contre une berline.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

Cyclisme. — A l'occasion de la Foire du Printemps, lundi 19 mars à 15 h., Course cycliste internationale pour tous débutants. Le circuit de Mouscron se fera, soit 600 km. Plus de 1.500 fr. de prix et primes.

Inscriptions et départ chez M. Vandenbulcke « Café de la Poste », Grand Place ; remise des prix chez M. Alberic Vandenbulcke, rue de Tourcoing.

Motocyclisme. — Lundi 26, à 15 heures, 4e grand prix de Mouscron. Course de vitesse pure pour « Vélo-Moteur » Coupe de la Ville de Mouscron. Départ de chez M. Vandenbulcke, Grand Place ; arrivée chez M. Provost « Royal Sport », avenue royale, 86.

MENIN

FOOTBALL. — Voici les résultats des rencontres qui eurent lieu dimanche :

— **Stade Sport Ouvrier, Cercle Avenir,** cité Jardin « Notre Village ». — En division promotion de réserve l'Avenir S'est fait battre par Wevelghem A : 2 buts à 0.

En 2e division, Steuin Avenir triompha contre le R.S. Waereghem par 3 buts à 2.

— **Stade Vlug en Vry (Agiles et Libres).** — En 2e division Sud, Menin V.V. fit gagna sur St-Denis (De Ster l'Etoile) V.V. par 5 à 2.

En division Juniors B Morseele Union battit Menin V.V. par 1 but à 0.

— **Stade du Royal Sporting-Club Meninois.** En 2e division promotion, Menin R.S.C. remporta une belle victoire sur le R. Waereghem par 5 buts à 2.

En 3e division spéciale C., encore une victoire pour Menin contre Courtrai par 3 à 1.

Cyclisme. — Voici les résultats de la course cycliste Gheluwe-Menin, 50 kilomètres, où 75 coureurs prirent le départ :

1er René Decraene, en 1 h. 28' 5" ; 2e Depmeier ; 3e Urbain Vaicke ; 4e Omer Loosens ; 5e Patryn ; 6e Delloblitte ; 7e Gheerbaert ; 8e Samyn, et peu après 10 ex æquo.

WAEREGHEM

Etat civil. — Naissances : Vandevelde Jacqueline, rue Gavaert 97. — Bostem André, place de la Gare, 8. — Vanluchene Joseph, rue du Vieux Vire. — Demeyere Roger, hameau « Nieuwenhove » C.

Publications : Brochez Robert, charpentier et Andriès Ivonne, tileuse, tous les deux de Waereghem.

Décès : Baeckelandt Irma, 63 ans, Grand Place.

WEVELGHEM

Etat civil. — Naissances : Paula Ottevaere, François Vanhollebecke, François Devaere ; Jacqueline Bourgeois ; Anny Deconinck ; Marcel Taillieu ; Willy Dupuis.

Publications : Gustave Vanheccelaere et Gabrielle Vanrynslbeke — Jérome Aernoudt et Elvire Vanruyslbeke. — Prudent Vandenberghe et Agnès Vanhoutte. — Michel Vandorpe et Silvie Hessele.

Décès : Bérénice Moreels, 3 mois, décédée à Sotteghem.

TOURNAI

Football. — C'est devant un public que l'on peut évaluer de 7 à 8.000 personnes, que s'est déroulé dimanche, au terrain des Rotiaux, le match-derby opposant les deux équipes de promotion de l'Union Sportive et du Racing-Club de Tournai.

L'Union remporta une victoire méritée de trois goals à 1. Le résultat de cette rencontre modifie comme suit le classement des deux clubs tournaisiens en Promotion A :

Union Sportive : 3e avec 21 points
Racing Club : 9e avec 20 points

COLOMBOPHILIE

QUELQUES PETITS AVIS

Comme nous l'annoncions précédemment, la Campagne colombophile 1934 est ouverte. Nous désirons ardemment que chacun connaisse l'intérêt profond que notre journal porte à la colombophile, et c'est pourquoi nous avons songé à publier quelques petites notes :

A MM. les Colombophiles de la région — Notre journal, depuis un an notamment, a ouvert très libéralement ses colonnes à votre sport préféré. Nous espérons faire plus encore cette année. Dans un récent article, nous avons parlé de notre vaste programme pour 1934, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui, vous avant fourni d'amples détails. Nous voudrions tout simplement que chacun se fasse un point d'honneur de le faire mieux connaître encore ; ce serait là le plus beau remerciement que nous pourrions attendre, en même temps qu'un grand encouragement.

A MM. les Secrétaires. — Nous continuerons, comme par le passé, à publier chaque semaine les annonces des concours — et ceci gratuitement — Nous prions simplement ceux qui désirent les insérer dans nos colonnes, de vouloir bien les remettre à nos bureaux pour le jeudi soir au plus tard. Il reste bien entendu que notre journal donnera toujours les autres informations que les sociétés nous enverront.

A MM. les Régleurs. — Nous prions ceux-ci de vouloir bien faire parvenir les résultats des concours avant le dimanche soir à 20 heures pour les concours de la journée. Nous en garantissons, dans la mesure de la place disponible, la publication complète. En retour, nous osons espérer que comme l'an dernier ils se montreront fidèles à nous les communiquer sans retard ; il y va du reste de leur propre intérêt, puisque nous annoncerons les épreuves qu'ils seront chargés de régler et que seule une publicité bien comprise peut les dédommager de leurs peines.

L'année dernière, certaines sociétés utilisaient pour les résultats des feuilles imprimées. Cette innovation facilitait beaucoup la tâche ingrate de l'ouvrier composant les longues listes de prix. Espérons que nous verrons l'emploi de ces formulaires se développer, ou tout au moins que chacun présentera lisiblement les noms et poules, ceci pour la grande satisfaction du lecteur qui n'aime guère voir son nom « écorché » d'une ou plusieurs lettres.

⁂

Et maintenant, nous souhaitons une bonne campagne à tous et que la saison qui s'ouvre apporte pleine satisfaction aux organisateurs et aux colombophiles. De magnifiques concours à toutes distances seront donnés. Que chacun, malgré la crise, enlève la petite part de succès qu'il est en droit d'espérer.

Dimanche prochain, vous êtes conviés au concours organisé au profit de nos « Vieux » de l'Hospice ; que chacun fasse un petit effort et débute ainsi la campagne par une œuvre charitable.

Pl. JONVOLE.

A ROUBAIX

AMICALE DU PIGEON BLEU. — Concours annuel dimanche 11 mars au siège. — Deux régulateurs par série de 2 pigeons désignés ; 10 séries gratuite sde 10 fr., non désignés, une par amateur. La série vélo sera jouée par prix de 100 francs. Un régulateur par série de 2 désignés ; mise 0.50. Rayon 3 km.

Mise en loges dans les postes suivants : Au siège ; chez MMM. Debollander, Place du Travail ; Mommens, Place du Pile ; Accour, rue de l'Alma, siège des « Débitants » ; Breton, ancien maison Pauwels, rue de Toufflers, siège de « L'Alliance ».

Dressage préparatoire le vendredi 9 mars dans tous ces postes et chez M. Wattiau, rue de Lannoy.

LA VIE CORPORATIVE

FÉDÉRATION NATIONALE CONFÉDÉRÉE DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

On nous communique :

« Les Cheminots de Roubaix et environs, réunis le dimanche 4 mars, à la Bourse du Travail, sous la présidence de M. Kesteloot, de Tourcoing, ayant comme assesseurs MM. Becquart, de Roubaix ; Vandepoortale, de Croix et Rambaut, de Roubaix et Wattrelos, adoptèrent, à l'unanimité, le rapport moral présenté par M. Deffrennes, secrétaire, et le rapport financier.

« M. Sergeant, au nom de l'Union, exposa avec détails l'action de cet organisme dans le domaine général des revendications et particulièrement celles des membres de la voie.

« Ensuite, M. Quertelet développa, au nom de la Fédération, le travail de celle-ci dans les principales questions intéressant notamment la défense des salaires et des retraites. Il a justifié l'action de celle-ci lors des événements à la suite de l'émeute fasciste du 6 février.

« Elevant le débat il a démontré la position solide de la C.G.T. dans la campagne qu'elle engage pour l'instauration de la semaine de 40 heures, la sauvegarde du crédit, la nationalisation des moyens de transport.

« Dans le domaine de l'Unité, les Cheminots de Roubaix déclarent être d'accord avec les orateurs pour demander que tous les efforts entrepris soient continués pour la réconciliation totale des travailleurs, seul moyen d'opposer un barrage invincible à la meute fasciste et réactionnaire.

« Les Cheminots de Roubaix se séparent aux cris de « Vive l'Union-Nord ! Vive la Fédération ! Vive la C.G.T. ! Vive l'Unité totale des Travailleurs ».

DERNIÈRE HEURE

LES REBONDISSEMENTS DE L'AFFAIRE STAVISKY

UN COUP DE THEATRE IMMINENT ?

Les enquêteurs seraient sur le point de découvrir l'auteur du coup de téléphone donné à Mme Prince avant le crime

**On annonçait cette nuit que le commissaire Belin, de la sûreté générale, et l'inspecteur Chennevier, se sont livrés durant la nuit, à Paris, à diverses vérifications desquelles on attendait d'importants résultats. On indiquait même que les enquêteurs étaient sur le point de découvrir l'auteur du coup de té